



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 22472

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les réalisateurs dans le domaine du cinéma, de la télévision, de la publicité et du multimédia. Ces dernières sont occasionnées, selon eux, par la dégradation continue des conventions et accords collectifs et ils souhaitent, par conséquent, la mise en place d'un statut unifiant tous les secteurs précités. La création d'une convention collective nationale des réalisateurs et de structures de négociations serait susceptible, à cet effet, de valoriser et protéger le tissu créatif de l'audiovisuel. Il lui demande les mesures qu'elle compte prendre en la matière afin de répondre à ces attentes.

Texte de la réponse

Des négociations pour l'élaboration d'une convention collective nationale des techniciens de la production audiovisuelle, dont les réalisateurs, à l'instar du régime existant dans la production cinématographique, se poursuivent en commission mixte paritaire, présidée par un représentant du ministre chargé du travail. Ces négociations ont abouti à ce jour à un constat d'étape en date du 22 septembre 1997, qui comporte notamment une grille de classification. Par ailleurs, des négociations sont en cours au sein de France Télévision en vue d'aboutir à un accord applicable à France 2 et France 3 sur les relations de travail et les garanties sociales des réalisateurs engagés sous le régime du contrat à durée déterminée dit d'usage, qui constitue le mode d'emploi le plus répandu.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22472

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6626

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 911